

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 03 JUILLET 2024

N° de délibération : 18/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à dix-sept heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 26 juin, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le soir-même.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 11 VOTANTS : 14
DATE DE LA CONVOCATION	26/06/2024
VOTE	POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIGEAT, Éric GUYOT, Françoise HERVET, Raymond LE VAN, Dominique MAURIN, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Sylvie THOMAS, Christine VINGDIOLET et Anne WOZNIAK

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Françoise CROTTET-FIGEAT
Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Yves RAVET
Régine ROY a donné pouvoir à Christine VINGDIOLET

Monsieur Dominique MAURIN est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Demande de subvention accompagnement de l'ANCT et l'Etat
dans la réflexion sur les tiers-lieux**

VU les statuts du PETR Pays Val de Loire Nivernais,

Le Pays impulse depuis 2018 une politique de revitalisation centre-bourg, en parallèle des différents dispositifs de l'Etat et la Région qui ont pu émerger (Action Cœur de Ville, Petites Villes de demain, Villages d'avenir, Centralités rurales en Région...).

Cette démarche, soutenue également par les fonds européens et le Département, a permis l'élaboration de plans-guides, préalablement aux investissements en cours sur les communes concernées.

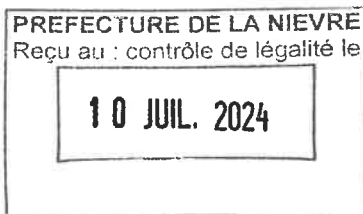
Au sein de la commission revitalisation centre-bourg du Pays, des réflexions sont en cours pour la poursuite de la démarche. Dans ce cadre, il est souhaité un accompagnement sur les tiers-lieux, tant sur l'existant que les perspectives de développement, avec un accent fort sur la viabilité des modèles.

Il est proposé de solliciter l'ANCT pour bénéficier de ses marchés à bon de commande, les tiers-lieux ayant été identifié comme thématique à accompagner.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide le principe d'une sollicitation de l'ANCT et du Préfet pour solliciter une accompagnement de l'ANCT et l'Etat dans cette démarche ;
- autorise le Président à signer tous les documents liés à cette demande.

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 03 juillet 2024**